



# MESNIL-ROC'H

## Rentrée 2020-2021

### Accueil Périscolaire et restauration scolaire

Pour la rentrée 2020 -2021 quelques rappels et informations sur l'organisation des temps périscolaires et méridiens.

Le portail familles est accessible depuis le site internet de la commune [mesnilroch.bzh](https://mesnilroch.bzh) onglet « Enfance-jeunesse » puis « portail famille », ou bien via le lien : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieMesnilRoch35720/accueil> .

## RESTAURANT SCOLAIRE

### INSCRIPTION

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, vous devez l'inscrire chaque année sur le portail.

**Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne sera pas pris en charge par le personnel communal et la famille sera appelée par l'école pour le récupérer.**

Le dossier d'inscription est distribué dans les écoles ou peut être retiré en mairie.

**L'inscription au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021 sera acceptée sous réserve que :**

- le dossier d'inscription soit complet
- la totalité des frais de restaurant des années précédentes soient acquittés.

Le restaurant scolaire est un service COMMUNAL. Aussi lors de l'absence de votre enfant, il faut prévenir le **service périscolaire** via le **portail Familles**, l'absence doit être faite **avant 9 h 00**, vous pouvez également envoyer un mail via le **portail famille** ou à : **serviceperiscolaire@mesnilroch.bzh**.

Pour les enfants déjeunant de manière occasionnelle, vous devez **réserver le repas au minimum 48 h avant** via le portail Familles.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les horaires sont les suivants :  
Le matin : ouverture 7h15\*  
Le soir : 16 h 30 - 19 h

Un accueil dès 7h est possible sur les 3 accueils sur réservation via le portail famille, la réservation doit se faire au plus tard le vendredi avant 14h, de la semaine précédente. Toute absence non prévenue sera facturée sur la durée totale de l'accueil du matin.

Pas de pré-inscription nécessaire sur le portail pour l'accueil des enfants le matin ou le soir ( hors créneau 7h-7h15 ), pour le soir, pour les maternelles, il faut signaler à la maîtresse ou à l'ATSEM ( en cochant sur le listing devant la classe ) la présence de l'enfant à l'accueil périscolaire. Les primaires signalent à leur maître/maîtresse leur présence le soir à l'accueil périscolaire.

\*(pour l'école Fanny Dufeil départ 8h10 et l'école Ste-Anne 8h30 pour rejoindre les écoles).

## LA PAUSE MERIDIENNE

Le temps du midi se découpe en deux moments, un temps de restauration et un temps méridien récréatif / de récupération. Pour les petites sections et moyennes section il est divisé en un temps de restauration et un temps de sieste.

Sur les trois sites 2 services sont mis en place pour rendre ces temps méridiens plus agréables à vivre.

Les temps de restauration sont encadrés par les ATSEM, les animateurs/trices périscolaire et des agents de restauration.

Les temps de sieste sont assurés par les ATSEM.

Les temps récréatifs / de récupération sont encadrés par les animateur/trices périscolaire.

## TARIFICATION 2020 – 2021 RESTAURANT – ACCUEIL PERISCOLAIRE

La tarification des repas et de l'accueil périscolaire est modulée selon votre quotient familial, découpée en 6 tranches. Celui-ci ne sera appliqué que si vous nous avez fourni votre attestation CAF ou signé l'autorisation CAF du dossier d'inscription.

Vous pourrez retrouver les tarifs sur le site de la commune: [mesnilroch.bzh](http://mesnilroch.bzh)

## RAPPEL SANTE Projet d'Accueil Individualisé

Nous vous rappelons l'obligation de réaliser un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants ayant des allergies, intolérances, pathologies chroniques etc....

Ce dossier est à faire auprès des écoles. L'accès aux services de restauration et d'accueil périscolaire peut être refusé si ce PAI n'est pas rédigé.

### Numéro du service périscolaire

-Pour toute demande concernant le restaurant scolaire ou l'accueil périscolaire : **02 23 16 24 86** ou [serviceperiscolaire@mesnilroch.bzh](mailto:serviceperiscolaire@mesnilroch.bzh)

### Numéros des accueils périscolaires (sur les temps d'accueil)

Ecoles de Saint-Pierre de Plesquen :

Maison de l'Enfance pour l'accueil des enfants le matin et les soir en garderie : **02 99 73 91 89 (de 7h à 8h30 et de 17h à 19h)**

Ecole de Lanhélin :

A l'école au **02 99 73 85 94 (de 7h à 8h30 et de 17h à 19h)**

Ecole de Tressé :

A l'école au **02 99 73 71 85 (de 7h à 8h30 et de 17h à 19h)**